

Décision N° CC-DEC-2024-001

14 février 2024

**OBJET : MARCHÉ DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PAUL HÉROULT À THURY-HARCOURT-LE-HOM
// LOT 1 : DÉSAMIANPAGE**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre du lancement du marché de restructuration et d'extension de l'école Paul Héroult, Lot 1 / Désamiantage, il est prévu un démarrage de la prestation à compter du 29 février 2024, pour une durée de 3 mois, avec un début des travaux le 11 mars 2024.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 25 janvier 2024,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à l'entreprise FACE ENVIRONNEMENT (76 CLEON)

ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant, sachant que l'offre retenue est la suivante : 50 798.80 € HT selon le DPGF.

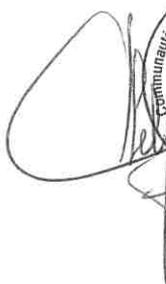
ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
★ Le Président ★



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
★ Le Président ★

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240214-DEC-2024-001-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

Publication : 16/02/2024